

**Arrêté n°2018-63  
portant adoption du programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022  
du projet régional de santé d'Île-de-France**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

**Vu** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-6; R.1434-1 à R. 1434-9 et R. 1434-11 ;

**Vu** le décret du 1er juillet 2015 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

**Vu** l'avis de consultation sur le projet régional de santé d'Île-de-France publié au recueil des actes administratifs n°IDF-2018-03-09-004 du 9 mars 2018 ;

**Vu** l'avis rectificatif de consultation sur le projet régional de santé d'Île-de-France publié au recueil des actes administratifs spécial N°IDF-028-2018-0322 du 22 mars 2018 ;

**Vu** l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 29 mai 2018;

**Vu** les avis des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie de Paris en date du 28 mai 2018, des Yvelines en date du 19 juin 2018, de Seine-Saint-Denis en date du 3 mai 2018, du Val-de-Marne en date du 1er juin 2018, du Val d'Oise en date du 20 juin 2018;

**Vu** les avis réputés rendus à l'issue de la période de consultation des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie de Seine-et-Marne, de l'Essonne et des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'avis du préfet de la région Île-de-France sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 4 juillet 2018 ;

**Vu** l'avis du conseil régional d'Île-de-France sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 3 juillet 2018 ;

**Vu** les avis du conseil de Paris, siégeant en formation de conseil départemental, en date du 4 juillet; du conseil départemental de Seine-et-Marne en date du 15 juin 2018 ; du conseil départemental de l'Essonne en date du 4 juin 2018 ; du conseil départemental de Seine-Saint-Denis en date du 28 juin 2018 ; du conseil départemental du Val-de-Marne en date du 11 juin 2018 ; du conseil départemental du Val-d'Oise en date du 25 mai 2018 ;

**Vu** les avis réputés rendus à l'issue de la période de consultation du conseil départemental des Yvelines et du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

**Vu** les avis des communes de la région Ile-de-France dont les conseils ont pris valablement une délibération ;

**Vu** l'avis du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France sur le projet régional de santé d'Île-de-France en date du 4 avril 2018 ;

## ARRETE

### Article 1

Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022 du projet régional de santé d'Île-de-France est arrêté tel qu'il est annexé au présent acte pour une période de 5 ans.

### Article 2

Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022 est consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à l'adresse suivante :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-2018-2022>

Il peut également être consulté au siège de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, 35 rue de la Gare à Paris ainsi que dans les délégations départementales :

Délégation départementale de Paris, 35 rue de la Gare à Paris ;

Délégation départementale de Seine-et-Marne, 49/51 avenue Thiers à Melun ;

Délégation départementale des Yvelines, 143 boulevard de la Reine à Versailles ;

Délégation départementale de l'Essonne, 6/8 rue Prométhée à Evry ;

Délégation départementale des Hauts-de-Seine, 55 avenue des Champs Pierreux à Nanterre ;

Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, 5/7 promenade Jean Rostand à Bobigny ;

Délégation départementale du Val-de-Marne, 25 chemin des Bassins à Créteil ;

Délégation départementale du Val-d'Oise, 2 avenue de la Palette à Cergy-Pontoise.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

### Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Paris, le 23 juillet 2018

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS



RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-034-2018-07

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2018

Agence régionale de santé

IDF-2018-07-23-004

Arrêté n°2018-63 portant adoption du programme régional  
d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022